

## **029 Mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen**

PRÉOCCUPÉ par les échouements massifs et la quantité croissante d'algues sargasses (*Sargassum fluitans* and *S. natans*) en circulation dans l'Atlantique depuis 2011 ;

ALARMÉ par leurs impacts négatifs sur la biodiversité côtière et marine, notamment les récifs coralliens, herbiers, mangroves, et plages ;

NOTANT que ces algues deviennent toxiques lorsqu'elles s'échouent et se décomposent, produisant une trentaine de gaz dont l'ammoniac et l'hydrogène sulfuré, connus pour leurs effets neurotoxiques et corrosifs et leurs impacts sur la santé des populations ;

NOTANT EN OUTRE que lors des dérives marines, elles intègrent d'autres produits nocifs pour la santé comme les métaux lourds, notamment l'arsenic inorganique, qu'elles libèrent ensuite sur le littoral, constituant une source de contamination des sols et de la ressource en eau ;

NOTANT ENFIN que les sargasses constituent également une voie d'entrée pour des espèces exotiques envahissantes qui les utilisent comme radeaux ;

CONSCIENT que la généralisation du phénomène aux Antilles et l'accélération du rythme des échouements compromettent la résilience des écosystèmes littoraux et marins ;

OBSERVANT que parmi les causes possibles de ce phénomène, figurent les changements de courants océaniques, les effets du changement climatique, des apports plus abondants de nutriments portés par les brumes de sables sahariens sur l'océan Atlantique, mais aussi les impacts de la déforestation amazonienne et équatoriale et ceux liés à l'agriculture intensive qui enrichiraient en nitrates et en phosphates le milieu marin, créant des conditions favorables à la prolifération massive des sargasses ;

SOULIGNANT l'urgence d'une coopération internationale accrue pour répondre à ce défi, que ce soit dans le domaine de la recherche ou pour la valorisation des algues échouées ; et

APPLAUDISSANT les initiatives déjà lancées en ce sens, et notamment l'initiative internationale de lutte contre les sargasses annoncée à l'occasion de la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28) ;

### **Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :**

1. PRIE INSTAMMENT les gouvernements concernés d'adopter des stratégies de gestion durable des sargasses, que ce soit pour réduire leur prolifération (ex: réduction de l'utilisation d'intrants chimiques autour des fleuves Amazone et Congo, lutte contre l'intensification de la désertification dans le Sahara...) ou gérer les échouements massifs dans la région Caraïbe au regard de l'approche « Une seule santé ».

2. EXHORTE les communautés universitaires, et les gouvernements et organisations régionales concernées (CARICOM, CAR-SPAW, l'Association des États de la Caraïbe (AEC), l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS)...) à créer un groupe intergouvernemental d'experts scientifiques et technique chargé d'évaluer les causes, les conséquences et les mesures d'atténuation et de gestion des sargasses.

3. ENJOINT ces acteurs à travailler à la définition d'une identité biologique et juridique des sargasses, permettant de fixer un cadre réglementaire de gestion.

4. CONSEILLE aux États et aux autorités compétentes du bassin caribéen de déployer des moyens économiques proportionnés à l'ampleur du phénomène, notamment pour la décontamination des métaux lourds afin de renforcer les filières de valorisation des sargasses.

5. DEMANDE la mise en place d'une gouvernance intergouvernementale efficace en renforçant les

instruments internationaux et régionaux afin de réduire et gérer ces échouements dans toutes leurs dimensions (sanitaire, scientifique, économique, politique), par exemple via l'adoption d'un nouveau protocole relatif aux sargasses dans le cadre de la Convention de Carthagène.